

PROGRAMME DE FORMATION

Exercice d'Evacuation Incendie en Entreprise

Formation
INTRA

Public concerné :

Toute entreprise (hors établissement recevant du public et hors ICPE*) voulant mettre en place un exercice d'évacuation incendie.

Participants : Tous les occupants du bâtiment à évacuer.

Article R4227-39 du Code du Travail : La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Code du travail autres articles R4227-28, R4227-37 R4227-38

Source : Ministère du Travail

R6 APSAD

Arrêté du 25 juin 1980 (MS 46 et suivants)

*ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Méthodes Pédagogiques :

Simulation d'incendie et dégagement de fumée important, extinction d'un feu naissant par du personnel de l'établissement, technique de dégagement d'urgence, exercice de réanimation cardio pulmonaire, débriefing, échanges avec les différents responsables

Modalités d'encadrement :

L'exercice est encadré par un formateur expérimenté en sécurité Incendie et Evacuation.

Matériel :

Brassard d'évacuation

Ordinateur portable, vidéo projecteur

Appareil à fumée

Trousse premiers secours

Mannequin premier secours et mannequin d'évacuation

DAE de formation

Pré requis :

- Aucun, tout public.
- En cas de personnes en situation de handicap, merci de nous contacter afin de prévoir des aménagements si besoin.



Durée et nombre de stagiaires :

Prévoir 1 heure à 2 heures.

Pas de limite de participants.

OBJECTIFS :

- Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation et de la mise en sécurité, comportement et capacité à agir efficacement face à un débit d'incendie,
- Apprécier la réactivité et la qualité du sauvetage d'une victime ainsi que sa prise en charge par un secouriste,
- Faire apparaître les points faibles de l'organisation et proposer des mesures de remédiation adaptées.

Les fumées sont réalisées à l'aide de générateurs spécialement conçus à cet effet, ils sont sans danger pour les stagiaires, sans odeur et n'irritent pas les yeux.

Les feux sont réalisés à l'aide de générateurs de flammes à gaz, ils sont sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisés et propres.

PARTIE PRATIQUE : Exercice Evacuation

- Enfumage d'un ou plusieurs locaux en fumée froide
- Reconnaissance et extinction d'un feu naissant (local électrique, ordinateur, poubelle...)

-
- Déclenchement du signal d'alarme
 - Dégagement d'urgence d'une ou plusieurs victimes
 - Réalisation de l'évacuation
 - Appel de détresse aux services de secours (appel simulé avec le formateur)
 - Prise de contact avec le responsable des sapeurs-pompiers (simulé par le formateur)
 - Débriefing avec les différents responsables
 - Analyse des exercices et axes d'améliorations donnée par le formateur

VALIDATION :

Consignation au Registre de Sécurité et attestation d'exercice.

PERIODICITE :

Annuelle au minimum.

Pour les dates, les lieux et les tarifs, veuillez nous contacter.